
Programme de Formation

Encadrant de chantier amiante sous-section 4 Recyclage

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

La formation s'adresse aux **personnels ayant fonction uniquement d'encadrement technique ou de chantier** dans le cadre d'interventions réalisées par des équipes sur des matériaux et équipements contenant de l'amiante.

Elle concerne également les **personnels cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou de chantier et/ou d'opérateur**.

La maîtrise du français est **fortement recommandée**. Pour toute demande spécifique liée à une situation de handicap ou à des difficultés particulières, il est demandé de prendre contact avec l'organisme afin d'adapter au mieux la formation.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'intégrer dans la prévention de leurs chantiers en présence d'amiante les évolutions réglementaires et certains aspects techniques majeurs.

Ils sauront identifier les opérations spécifiques susceptibles d'entraîner la libération de fibres d'amiante ainsi que les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.

Ils seront également en mesure d'établir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante sur la base de l'évaluation des risques, et d'appliquer, puis de faire appliquer par leurs équipes, les procédures adaptées s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.



Description

Formation recyclage : Encadrant de chantier amiante sous-section 4.

Durée annoncée : **1 jour, soit 7 heures**. La formation est indiquée comme **uniquement en présentiel** et réservée à un recyclage de certification valable **36 mois en entreprise**. Elle ne peut être délivrée que par des organismes de formation habilités par l'**INRS** et la **CARSAT**.

Mise à jour : 10/07/2024.

Contenu théorique :

- L'amiante : caractéristiques, propriétés et effets sur la santé.
- Les exigences de la réglementation : interdiction de l'amiante, prévention du risque amiante, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition, droits individuels et collectifs, élimination des déchets amiantés, dispositions pénales encourues par l'employeur, exigences du Code de la santé, obligations des propriétaires.
- Les documents administratifs : rapports de repérages et diagnostics, obligations des armateurs, analyse des documents pour évaluer les risques.
- L'identification de l'amiante : produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante,



méthodes de repérage des matériaux, traitements possibles.

- La gestion des déchets : conditionnement, étiquetage, stockage, évacuation, élimination et traçabilité des déchets.
- Les actions à mener avant les interventions : évaluation des risques et résultats, notices de postes, définition des zones d'intervention.
- Les procédures et méthodes d'intervention : protection des travailleurs et de l'environnement, réduction d'émission de fibres d'amiante, contrôle de l'empoussièrement, suivi des expositions, décontamination, traçabilité des opérations, situations d'urgence et anormales.
- Les protections collectives et individuelles : choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection collective, limites d'efficacité, consignes d'utilisation, de maintenance, de vérification obligatoire et de remplacement à faire appliquer.
- Faire appliquer l'ensemble des procédures et méthodes aux encadrants de chantier et aux opérateurs.
- Les procédures de situations d'urgence et anormales.

Contenu pratique :

- Exercices pratiques de mise en application des procédures et méthodes de travail par les opérateurs.
- Mise en situation pour expliquer, transmettre les informations et faire appliquer aux opérateurs l'ensemble des méthodes et procédures.

Capacité d'accueil : groupe limité à **4 à 8 stagiaires maximum** en présentiel. Le document mentionne également une capacité de **8 personnes max** et de **6 personnes max** dans l'en-tête, information issue du PDF à considérer comme dispersée.



Prérequis

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

L'employeur doit déclarer au médecin du travail le risque pour le salarié d'être exposé à l'amiante dans le cadre de son activité professionnelle afin qu'il puisse bénéficier d'une **surveillance individuelle renforcée**.

En amont de la formation, et au plus tard le matin du jour 1, l'un des deux documents suivants doit être fourni pour satisfaire aux exigences réglementaires de prérequis :

- **Avis d'aptitude médicale au poste** datant de moins de 4 ans et signé par un médecin du travail.
- **Attestation de suivi individuel de l'état de santé** délivrée dans le cadre d'une visite intermédiaire organisée dans le cadre d'une SIR, validée par un professionnel de santé autre que le médecin du travail (infirmier / infirmière, etc.), datant de moins de 2 ans.



Modalités pédagogiques

La formation est dispensée en **présentiel**, avec alternance de séquences théoriques et pratiques.

Le formateur commence par un **tour de table** afin de se présenter, de vérifier l'adéquation du parcours à chaque stagiaire et, si nécessaire, d'adapter le déroulé pédagogique.

La partie théorique repose sur un **support PowerPoint** projeté au vidéoprojecteur, complété par des **échanges** et des interactions d'expériences entre le formateur et les stagiaires.

La partie pratique s'appuie sur des **misés en situation** : le formateur réalise une démonstration commentée, les stagiaires observent puis effectuent à tour de rôle des passages sur des points précis. Les erreurs sont corrigées en temps réel et, en cas de difficulté d'assimilation, le formateur reformule ou mobilise d'autres approches pédagogiques telles que des schémas ou des analogies.

Un **bilan de fin de journée** est réalisé. Le formateur s'engage à suivre un plan précis afin d'aborder l'intégralité des points du programme.



Moyens et supports pédagogiques

Les supports mobilisés comprennent un **PowerPoint** décrivant les différentes étapes du programme et projeté à l'aide d'un **vidéoprojecteur**.

La formation s'appuie également sur des **échanges d'expériences**, des **schémas** et des **analogies** en cas de besoin, ainsi que sur une **plateforme pédagogique représentative de différents métiers**.

Des **équipements de protection individuelle et collective** sont mis à disposition pour les ateliers et les démonstrations pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

L'évaluation des acquis **théoriques et pratiques** est réalisée **en fin de formation**, conformément aux exigences des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012.

Elle vise la délivrance d'une **Attestation de compétence « Intervention en présence d'amiante – Personnel Opérateur de chantier »**. Le renouvellement de cette attestation est imposé **tous les 3 ans**.

La formation donne également lieu à un **certificat de réalisation individuelle de fin de formation** et à une mesure de la satisfaction globale des stagiaires portant sur l'organisation, les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.



Informations sur l'admission

La certification de recyclage est indiquée comme **valable 36 mois en entreprise**. Elle ne peut être délivrée que par des organismes de formation **habilités par l'INRS et la CARSAT**.

Les documents médicaux requis pour l'admission doivent être transmis **en amont de la formation**, au plus tard le matin du jour 1. Toute demande spécifique, notamment en cas de handicap ou de difficulté particulière, doit être signalée dès que possible à l'organisme pour permettre une adaptation des conditions d'accueil.



Informations sur l'accessibilité

Pour toute personne en situation de handicap nécessitant un accueil spécifique, il est demandé de se rapprocher **au plus tôt** du conseiller en formation afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires.

L'organisme indique pouvoir adapter son accompagnement en fonction des besoins particuliers signalés en amont de la session, afin de faciliter l'accueil, le déroulé pédagogique et, le cas échéant, les modalités de formation ou d'évaluation.